

# Robi & Fanny : par Pécub

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Généralions : aînés**

Band (Jahr): **30 (2000)**

Heft 6

PDF erstellt am: **19.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Sachez dire non!

Conclure un achat auprès d'un démarcheur à domicile peut comporter des risques. Voici quelques conseils à retenir.

«Je me suis laissé abuser par un démarcheur à domicile. J'ai voulu annuler ma commande, mais c'était trop tard. Comment se protéger contre de telles mésaventures?»

M. T., région lausannoise

**Réponse:** A notre connaissance, de nombreuses personnes sont un jour ou l'autre confrontées à de telles situations. Il est donc opportun de consacrer quelques lignes à l'énoncé de précautions utiles au confort de vie à domicile. Voici quelques moyens pour se protéger des visiteurs inconnus ou indésirables:

– Installer une chaîne sur sa porte d'entrée.

– Demander une légitimation d'identité aux personnes inconnues. Si un doute subsiste, il ne faut pas hésiter à faire patienter le visiteur sur le palier et téléphoner à son entreprise pour vérifier son identité et la raison de sa visite.

– Ne pas hésiter à demander de l'aide à la police ou à un voisin par exemple si un visiteur insiste lourdement pour entrer, se fâche ou profère une quelconque menace.

– Oser dire non poliment, mais fermement, à un visiteur inconnu. Tout visiteur bien intentionné comprendra qu'une personne se méfie d'un inconnu. Si un tel visiteur n'est pas reçu, il saura laisser un message dans la boîte aux lettres ou proposer que la personne le contacte elle-même ultérieurement, en communiquant clairement son identité et sa raison sociale.

– Refuser systématiquement l'entrée à deux personnes inconnues qui se présentent ensemble. Il y a danger d'astuce (voir notre enquête en page 6-9).

– Ne jamais s'engager, ne jamais rien signer tout de suite en matière d'achat ou de vente. Il est conseillé de toujours se donner un temps de réflexion, même si le vendeur se fait pressant. En outre, il faut savoir que tout engagement conclu à domicile peut être dénoncé dans un délai de sept jours, mais les démarches sont parfois complexes.

– Prendre le temps de s'informer auprès d'une connaissance de confiance, d'un organisme de défense des consommateurs ou d'un service social. En règle générale, les meilleures conditions d'achat ou de

souscription sont offertes dans les commerces et les entreprises de service. La vente par correspondance peut également être intéressante. Il est rare que la vente à domicile représente une bonne affaire pour le client, car le plus souvent soit l'objet acheté sera plus cher qu'ailleurs, soit il sera bon marché, mais lié à de futures sollicitations d'achat nettement moins avantageuses.

La Fédération romande des consommateurs peut donner d'utiles informations et apporter, au besoin, une aide juridique: FRC, route de Genève 7, CP 2820, 1000 Lausanne 2, tél. conseils: 0900 575 105 (Fr. 2.13/min.), du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30, secrétariat: tél. 021/ 312 80 06, site internet <http://www.frc.ch>.

## INFO SENIORS

Tél. 021/641 70 70  
De 8 h 30 à 12 heures

Egalement «Général»,  
case postale 2633, 1002 Lausanne,  
tél. 021/321 14 21.

Robi & Fanny

PAR PÉCUB

